



institut du développement durable et des relations internationales – 6, rue du Général Clergerie – 75116 Paris – France – Tél. : 01 53 70 22 35 – iddri@iddri.org – www.iddri.org

séminaire
RÉGULIER

AIDE AU DEVELOPPEMENT

Pays émergents et Aide publique au Développement

Présentation

Séminaire organisé par l'Iddri à l'initiative et avec le soutien du ministère des affaires étrangères (DgCID), en collaboration avec la chaire Développement durable de Sciences Po.

L'émergence sur la scène diplomatique, économique et commerciale de nouveaux acteurs comme la Chine, l'Inde ou le Brésil bouleverse les relations extérieures des pays industrialisés, notamment les objectifs, les politiques et les pratiques dans le domaine de l'aide au développement. Ce séminaire de recherche doit permettre d'alimenter et d'animer la réflexion française sur ce sujet.

Il s'adresse aux cadres du secteur public, mais il est également ouvert à des représentants du monde scientifique, du secteur privé et des associations concernés par cette problématique.

La notion de pays émergents que l'Iddri a adoptée pour ce séminaire ne s'appuie pas sur une définition rigide. Elle qualifie des pays en développement qui, par leur poids diplomatique, économique ou démographique, occupent aujourd'hui une place majeure dans les enjeux globaux et dans les discussions et les négociations internationales de nature économique et sociale. La Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud forment le noyau dur de ces pays : la Chine en raison de sa taille, de son dynamisme économique qui perturbe les marchés, et de sa puissance militaire ; l'Inde surtout du fait de sa structure démographique ; le Brésil en raison de son poids commercial et de son influence politique internationale ; et l'Afrique du Sud en raison de son leadership politique et économique en Afrique. Toutefois, d'autres pays peuvent relever de cette approche selon le type de questions étudiées.

Problématique

Toujours considérés dans le système des Nations unies et par les institutions financières internationales comme des pays en développement, les pays émergents suscitent un intérêt particulier. **Ils modifient notablement le modèle économique, politique et social hérité de la seconde guerre mondiale** et disposent des moyens de s'imposer, de modifier les règles et de bousculer les habitudes du « club » des pays développés. Leur politique étrangère est étroitement liée à leur politique de développement. En résultent des tensions sur l'accès et la gestion des ressources naturelles (pétrole, minerais, forêts...), le commerce, la fourniture des biens publics mondiaux. Cette situation perturbe les relations entre les acteurs politiques et économiques et soulève bon nombre de questions, qui restent encore sans réponse tant les stratégies des pays émergents sont différentes et difficiles à décrypter.

De nombreuses interrogations se posent en particulier pour les acteurs du développement, et ceci pour au moins trois raisons :

▪ La première est liée à la **légitimité de l'aide destinée aux pays émergents** qui, de plus en plus, s'imposent comme des concurrents sérieux pour les pays industrialisés. Faut-il continuer à les aider ? Avec quels objectifs, selon quels mécanismes, et jusqu'à quand ? Comment cette aide peut-elle avoir un impact significatif et durable ? Comment répondre aux attentes des pays et construire des partenariats sérieux ? La France semble privilégier les enjeux globaux pour fonder la légitimité de son aide, compte tenu du rôle de ces pays dans les réponses à apporter. Plus généralement, ce sont les modes de production (normes sociales, protection de l'environnement, qualité...) et de consommation (énergie, matières premières...) qui sont en jeu. Comment l'aide peut-elle les modifier, les infléchir, ou encore avoir un impact sur la répartition des richesses et la réduction des inégalités ?

▪ La deuxième raison est **l'inclination des pays émergents à s'imposer progressivement comme des donateurs** pour les pays plus pauvres qu'eux. Certes, les sommes avancées sont encore loin de rivaliser avec les volumes financiers consacrés par les donateurs bilatéraux les plus importants. Néanmoins, elles ne sont pas négligeables, surtout lorsqu'elles sont concentrées sur un petit nombre de pays.

La question prend une autre envergure lorsque les donateurs émergents :

- utilisent des pratiques qui ne correspondent pas aux standards (Déclaration de Paris) que tentent de négocier les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ou affichent des objectifs déconnectés de ceux adoptés à l'échelle internationale ;
- traitent avec des Etats mis en quarantaine par les bailleurs bilatéraux et multilatéraux en raison de leur mépris des règles de bonne gouvernance ;
- s'engagent sur des secteurs délaissés ces dernières années par les autres bailleurs, comme la fourniture d'infrastructures ;
- prêtent à des pays en développement dont la dette vient d'être annulée, au risque de les voir retomber dans les mêmes travers ;
- véhiculent des modèles de développement qui ne répondent pas nécessairement aux orientations privilégiées par les pays développés.

▪ Troisième raison, les pays émergents chahutent la **gouvernance internationale de l'aide**, à la fois sur le plan institutionnel et sur le plan conceptuel. Leurs stratégies remettent en cause le rôle et la raison d'être des institutions financières internationales – par exemple quand le Brésil, l'Argentine et la Russie remboursent leurs emprunts au FMI par anticipation. Les organes directeurs de ces institutions doivent s'interroger sur cette nouvelle donne, conjoncturelle ou permanente, et définir de nouvelles règles – une réforme du FMI est sans doute incontournable. Le rôle du CAD est également contesté et certains donateurs émergents n'adhèrent pas nécessairement aux objectifs internationaux adoptés par la communauté internationale -- en tout cas, ils n'y font pas référence dans la définition de leurs objectifs de développement tant nationaux que pour les pays qu'ils aident. Faut-il intégrer les pays émergents dans le CAD ou créer une autre instance ?

Comprendre ces évolutions n'est pas chose facile. Le comportement de chaque pays émergent est déterminé par nombre de variables : les dynamiques de développement à court, moyen et long terme ; les alliances stratégiques ; les contraintes économiques et sociales ; les besoins d'internationalisation des entreprises nationales, etc... Les politiques d'aide ne sont qu'un élément de stratégies plus larges. Afin de prendre toute la mesure des enjeux, la problématique sera traitée à partir de questionnements thématiques qui touchent de près ou de loin à la stratégie et aux dynamiques de développement des pays émergents.

Organisation

Après une première série de réunions de travail destinées aux principales institutions en charge de l'aide au développement en France (ministère des affaires étrangères, ministère de l'économie et des finances et Agence française de développement), il est proposé d'engager une dynamique incluant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes en organisant des **sessions ouvertes au monde scientifique, aux experts des questions de développement, aux entreprises et aux ONG.**

La participation est libre, sous réserve d'une **inscription préalable** auprès d'Isabelle Delaporte (isabelle.delaporte@iddri.org), et dans la limite des places disponibles.

Neuf séances sont envisagées, autour de quelques questions majeures que pose aujourd'hui la montée en puissance des pays émergents.

Chaque séance se compose d'une intervention assurée par un chercheur ou une personnalité choisie pour l'originalité ou la pertinence de ses travaux ou de son expérience. L'intervention est suivie d'un débat avec les participants, débat introduit par un discutant.

Les débats se déroulent selon les règles suivantes : les propos tenus par les participants n'engagent qu'eux-mêmes et non leur administration ou leur organisme. Les synthèses rédigées par l'Iddri ne relatent pas les débats sous une forme nominative (règle de Chatham House).

Les sessions prévues en 2007

- 13 février Les enjeux globaux de santé publique et les droits de propriété intellectuelle.
- 7 mars Système financier international et interdépendances financières.
- 13 mars Enjeux stratégiques et sécuritaires.
- 20 mars Pays émergents et commerce international.
- 27 mars Les pays émergents, maillon faible des enjeux environnementaux globaux ?
- 3 avril Les besoins d'internationalisation des entreprises indiennes et chinoises.
- 24 avril Structure politique et politique de développement : quelle cohérence ?
- 15 mai Le leadership du Brésil dans les négociations internationales.
- 22 mai Orientations stratégiques de l'aide allemande à l'égard des pays émergents.
- 29 mai Séance de synthèse.